

Paris, le 11 septembre 2025

## NOMINATION DE SEBASTIEN LECORNU AU POSTE DE PREMIER MINISTRE :

### La FEEF appelle à une loi de simplification pour instaurer la négociation annuelle avec tarif révisable pour les PME-ETI fournisseurs de la distribution

La FEEF félicite Sébastien Lecornu pour sa nomination comme Premier ministre et l'invite à placer sans délai la compétitivité des PME-ETI fournisseurs de la distribution au cœur de son action. Ces entreprises à taille humaine, poumons économiques des territoires, soutiennent l'innovation, l'emploi local et le « Fabriqué en France ».

Mais aujourd'hui, elles suffoquent, piégées dans un cadre réglementaire conçu pour les multinationales : conventions annuelles rigides et impossibilité de réviser leur tarif en cas d'évolution des coûts de production. Contrairement aux grands groupes, elles ne disposent ni des volumes ni des marchés internationaux pour compenser. Résultat : marges sacrifiées, emplois menacés, investissements retardés.

#### Négociation annuelle avec tarif révisable : l'oxygène vital des PME-ETI françaises

La FEEF défend une mesure simple, juste et urgente pour les PME-ETI : **des négociations annuelles avec droit au tarif révisable pour les entreprises réalisant moins de 350 M€ de chiffre d'affaires mondial**. Ce mécanisme, déjà éprouvé dans d'autres secteurs économiques et appliqué chez nos voisins européens, permettrait d'ajuster les prix en cours d'année selon un système clair et adapté à la taille des fournisseurs PME-ETI.

« La négociation annuelle avec tarif révisable n'est pas un passe-droit, c'est une exigence d'équité et de compétitivité. Sans lui, nos PME-ETI vont disparaître et, avec elles, une grande partie de notre souveraineté alimentaire et industrielle. Nous appelons donc le nouveau Premier ministre à inscrire sans attendre ce dispositif dans une loi industrie-commerce de simplification pour redonner aux PME-ETI l'oxygène dont elles ont besoin et garantir un avenir économique durable à nos territoires », déclare **Léonard Prunier, Président de la FEEF**.

#### A propos de la FEEF :

La FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les PME-ETI fabriquant les produits de consommation du quotidien. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 250 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garanties de la souveraineté industrielle et alimentaire de la France, ces entreprises de nos régions sont engagées en faveur des produits responsables, de l'approvisionnement et de l'emploi local. A cet égard, la FEEF a créé en 2014 le Label RSE « **PME+** » pour valoriser les actions sociétales des PME-ETI fournisseurs de la distribution.

[www.feef.org](http://www.feef.org)

#### Contact presse

FEEF : Virginie Feuillebois – Tél. : 01 47 42 43 33 – Email : [vfeuillebois@feef.org](mailto:vfeuillebois@feef.org)